



PROMOTIONS 2026 À LA POSTE

CE QUI CHANGE AU 1ER JANVIER 2026

CE QUE LA CFE-CGC DÉFEND POUR VOUS

On vous dit tout!

Nouvelles modalités de promotion applicables du 1er janvier au 30 septembre 2026 pour les postiers des classes I à IV (groupe B).

CE QUI ÉVOLUE

1. UNE ANCIENNETÉ RÉDUITE À 1 AN

Désormais, une année d'ancienneté suffit pour être éligible à une promotion (salariés, fonctionnaires et agents contractuels). **Une revendication que la CFE-CGC porte depuis quelques années : accélérer les parcours professionnels.**

2. DEUX VOIES DE PROMOTION

LA PROMOTION VIA RECRUTEMENT INTERNE

- Processus de sélection métier et promotion menés simultanément
- Promotion effective à la prise de poste
- Tests écrits possibles en cas d'écart de 2 niveaux ou d'accès au groupe A
- Entretien avec jury et notation

⚠ **En cas de score insuffisant au test écrit : exclusion automatique.**

LA PROMOTION PAR RECONNAISSANCE DES ACQUIS PROFESSIONNELS (RAP)

- Initiative du manager
- Évaluation des compétences
- Validation en revue de personnel
- Limitée à un seul niveau supérieur
- Impossible vers le groupe A ou B par cette voie

⚠ **Cette voie reste soumise au respect de la structure d'emploi et des budgets locaux.**

CE QUI CHANGE SUR LA RÉMUNÉRATION

- Reprise d'ancienneté à 100 % pour les classes I à III
- Jusqu'à 2 860 € brut/an pour un passage vers III.1
- 2 400 € pour certains passages vers III.2 ou III.3
- 1 320 € par niveau franchi vers le groupe A

Les gains se cumulent en cas de franchissement de plusieurs niveaux.

LES ENJEUX

La Direction met en avant :

- la simplification,
- l'accélération des carrières,
- le renforcement de la mobilité interne.

Mais dans les faits :

- Sélection renforcée (tests écrits, seuil éliminatoire)
- Promotions conditionnées aux besoins budgétaires locaux
- Responsabilité accrue donnée au manager
- Dispositif RAP limité à un seul niveau

POSITION DE LA CFE-CGC

La CFE-CGC sera particulièrement vigilante sur :

- l'égalité d'accès aux promotions,
- la transparence des jurys et des seuils d'évaluation,
- l'absence de discrimination entre salariés et fonctionnaires,
- le respect des budgets dédiés à la promotion,
- l'application effective de la reprise d'ancienneté à 100 %,
- l'accompagnement des cadres et des agents à potentiel.

LES REVENDICATIONS DE LA CFE-CGC :

- Un suivi chiffré annuel partagé par DEX au sein de la DDR GSO,
- La garantie que les tests ne deviennent pas un outil de blocage,
- Une vigilance sur les conditions matérielles de déroulement des épreuves.

**VOUS AVEZ UN PROJET D'ÉVOLUTION ?
NE RESTEZ PAS SEUL(E).**

**CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS CFE-CGC
POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E).**



100%
CADRES

100%
VOUS

CFE-CGC GROUPE LA POSTE - 90 RUE LAFAYETTE - 75009 PARIS
cgclaposte@gmail.com - 06 44 00 91 07

VOS INTERLOCUTEURS
CFE-CGC GROUPE LA POSTE

DDR SUD EST

MATTHIEU FARNOUX

Elu titulaire

Délégué Syndical Coordonnateur

07 50 88 95 86

cgclaposte38@gmail.com

DELPHINE ROUGIER

Elue titulaire

Déléguée Syndicale

06 88 12 26 86

cgc.alpes@gmail.com

DIDIER RINKER

Représentant de proximité (69)

06 81 41 48 75

didier.rinker.cgc@gmail.com

JEAN-PHILIPPE GRIMAUD

Elu suppléant

Délégué Syndical

06 61 81 80 87

cgc.grimaud@gmail.com

CATHERINE VIENNOT

Elue suppléante

Déléguée Syndicale

06 16 91 35 14

cviennot.cgc@gmail.com

KARIMA BERMON

Représentante Syndicale

Déléguée Syndicale

06 22 26 05 84

cgc.karima.hachani@gmail.com

CFE
CGC
Groupe La Poste